

Colloque sur la lecture publique dans les Bouches-du-Rhône
16 octobre 2001
Hôtel du Département

Préambule

J'ai souhaité que nous puissions nous rencontrer afin de faire le point sur la lecture publique et examiner dans quels secteurs nous pourrions engager nos prochains efforts. Il existe des zones sur lesquels la compétence du Conseil Général est prioritairement requise, je pense d'abord bien sur, se féliciter du taux de lecture élevés dans le département, mais cela ne pas être obtenu au prix de la persistance de déserts culturels dans certains quartiers ou villages.

Comment répondre à ces questions avec l'ensemble des bibliothèques ? Il est nécessaire que notre action ne se limite pas aux bibliothèques institutionnelles et, là où n'existent pas les structures adéquates, il nous revient de soutenir, tant du point de vue financier que sur le plan logistique, les initiatives ayant pour l'objet le développement de la lecture. Nous devons élaborer des outils , toujours fiables, nous permettant d'analyser correctement la situation : inventaire, état des lieux, cartographie, etc. Quel réseau faut-il mettre en place, comment le faire fonctionner, avec quels types de bibliothèques ? Comment établir une échelle de qualité des propositions ?

Les chantiers sont vastes, mais c'est l'ébauche d'une cohérence et d'une cohésion des propositions que je souhaiterais voir apparaître au terme de ces journées dont la rencontre d'aujourd'hui constitue le coup d'envoi.

Michel PEZET

Conseiller général, délégué à la Culture.

Les principes fondateurs de la lecture publique aujourd'hui et la législation en vigueur.

Au plan national, le nombre des bibliothèques, dites de lecture publique, s'élève à 3.000 bibliothèques municipales, auxquelles s'ajoutent 96 bibliothèques départementales de prêt. Environ 24.000 personnes y sont salariées et l'on estime que 18.000 bénévoles environ viennent appuyer l'action de celles-ci (cette évaluation est probablement sous-estimée). Le budget des BM sont multiples, variées et changeantes pour les raisons suivantes :

la BM est d'abord un bâtiment où les gens se rencontrent, se donnent rendez-vous, se draguent, s'apostrophent ; elle est donc un lieu de sociabilité et de socialisation.

elle est ensuite un service, un espace de ressources où les abonnés trouvent les documents - écrits, sonores, audiovisuels - à consulter et/ou à emprunter et où les bibliothécaires sélectionnent, acquièrent, cataloguent, exposent, conservent et, enfin, éliminent.

elle est enfin un symbole, le lieu du savoir, de la mémoire, de l'émotion, de la conscience; la bibliothèque nous permet d'atteindre à notre propre liberté car, en nous offrant de rencontrer les œuvres dans l'esprit, elle nous fournit l'outillage culturel indispensable à notre propre compréhension.

La législation qui régit les bibliothèques s'attache à définir leur fonctionnement, le statut des professionnels, la sécurité, l'accès public, etc., mais singulièrement rien n'est dit de l'obligation qui échoirait à une municipalité d'en créer une, ni sur les moyens qu'elle serait tenue de lui fournir afin qu'elle correctement son rôle, rien non plus sur les services qu'elle devrait rendre, et d'ailleurs, aucune allusion n'est faite à un quelconque service public concernant la bibliothèque.

Dans ces conditions, il ne me reste qu'à me livrer à un petit exercice archéologique de reconstruction des valeurs qui ont fondé les bibliothèques publiques et qui aujourd'hui encore, les animent.

Au milieu du XX^e siècle, nous sommes passés de la bibliothèque savante - modèle aristocratique -, à la bibliothèque dite publique - modèle démocratique :

modèle aristocratique : silence feutré, étagères hautes, parquet craquant, salle noble à l'étage, elle vit par et pour ses collections, sans se soucier du public ; ce modèle survivra jusqu'aux années 60-80 et il se prolonge, ici ou là, encore aujourd'hui.

Un dimanche après la messe, j'avais douze ans, avec mon père j'ai monté le grand escalier de la mairie, on a cherché la porte de la bibliothèque municipale. Jamais nous n'y étions allés, je m'en faisais une fête.

On entendait aucun bruit derrière la porte, mon père l'a poussée toutefois, c'était silencieux, plus encore qu'à l'église, le parquet craquait et surtout cette odeur étrange, vieille. Deux hommes nous regardaient venir depuis un comptoir très haut barrant l'accès aux rayons, mon père m'a laissé demander : "Nous voudrions emprunter de livres." Et l'un des hommes, aussitôt : "Qu'est-ce que vous voulez comme livres ?" A la maison, on n'avait pas pensé qu'il fallait savoir d'avance ce que l'on voulait, être de citer des titres aussi facilement que des marques de biscuits.

Annie Ernaux.

C'est ainsi que l'auteur décrit la bibliothèque d'Yvetot, qu'elle fréquenta en 1965.

modèle démocratique : à dater des années 60, l'urbanisation galopante et la scolarisation massive exigent que les portes de ces lieux jusque là si protégés, si réservés, s'ouvrent à un maximum de personnes. Le rôle de service public de la bibliothèques est mis en avant par les théoriciens qui, se réfèrent à Condorcet ("Jamais un ignorant ne sera libre"), à Jules Ferry et à André Malraux. Ce modèle va nourrir dans le même temps la construction de ces lieux (ouverts et transparents) et la diversification de leurs propositions et services (nouveaux supports, réelle ouverture à tous : bébés-lecteurs, personnes âgées, détenus, handicapés, etc.).

Ce modèle relève, bien entendu, d'un engagement politique, dont certains élus municipaux ont une conscience aiguë, comme par exemple à Tourcoing : "La lecture publique doit être considérée comme la priorité d'une politique culturelle municipale qui se veut démocratique", ou encore à Nantes : "La cité républicaine a pour fin d'assumer une fonction de l'universel. Elle a partie liée nécessairement à l'école et à la bibliothèque, afin de faire accéder tous les petits hommes, quelles que soient leurs origines sociales, à l'universalité du savoir" (Yannick Guin), une conviction qui se retrouve dans l'article 3 de la Charte des bibliothèques (1991) : "La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie, elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre

l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société."

L'émergence des nouvelles technologies ne fait qu'accentuer la mission déclarée des bibliothèques de lecture publique. En effet, le risque est grand qu'une nouvelle et dramatique fracture voit le jour, du fait d'une répartition et d'une maîtrise inégalitaire des outils afférents. Ce risque n'a pas manqué d'inquiéter les autorités gouvernementales qui, en 1998, précisaient ainsi les nouveaux enjeux : "Les bibliothèques de lecture publique forment le réseau d'institutions culturelles le plus dense de France, avec plus de 6,5 millions de personnes inscrites. La diffusion d'Internet peut favoriser le rééquilibrage culturel du territoire, ainsi qu'une diffusion plus large et plus égalitaire de l'accès au savoir et à la culture. Les bibliothèques peuvent ainsi devenir l'un des lieux majeurs de l'appropriation culturelle des technologies de l'information et de la communication par le public."

Il est donc bien question ici de l'égalité d'accès à l'information disponible sur le réseau, au moment même où la société marchande, aujourd'hui planétaire, réduit la Culture à un produit de consommation ordinaire. Dans ce cadre, la gratuité de l'accès aux services proposés par les bibliothèques prend valeur de symbole, ce que traduit ainsi Alain Rodet, maire de Limoges, où la nouvelle bibliothèque est entièrement gratuite: "Nous avons considérés que, dans un monde régi par l'économie de marché, où tout est perçu comme une marchandise, il était nécessaire de permettre à tout citoyen d'accéder librement à la culture", une attitude que des bibliothécaires de la Seine-Saint-Denis légitiment par ces mots : "En un sens, les bibliothèques sont le prolongement de politiques éducatives qui relèvent de la responsabilité publiques."

Ainsi, et malgré l'absence de textes définissant leur missions, la légitimité des bibliothèques n'est plus à prouver, quel que soit le rôle que lui attribuent les citoyens ou les élus. Devant cette carence de textes, c'est une sorte de culture commune qui fait référence et la réalité de celle-ci est avérée précisément par l'histoire et le développement des bibliothèques. mais que ce passe-t-il lorsque cette culture commune n'est pas partagée? Le cas le plus fréquent est celui du désintérêt des décideurs, d'une bibliothèque qui n'existe pas, qui vivote, qui sommeille parce que le modèle démocratique n'est pas adopté, ou bien lorsque le caractère de service public des bibliothèques n'est pas reconnu, lorsqu'elles sont considérées comme zone d'ombre qui ne peut être éclairée que par la permanence d'un travail de conviction, par la diffusion de la culture commune citée plus haut, par le recours au contrôle technique et scientifique de l'Inspection générale des bibliothèques, l'action des citoyens, etc. Les bibliothèques sont l'affaire de tous car la liberté est l'affaire de tous, mais tous ne le sachant pas, il reste à sans cesse s'atteler à expliquer, ce qu'il nous est permis de faire ici même aujourd'hui.

Anne-Marie Bertrand

Chargée de mission au Ministère de la Culture, Direction du Livre et de la Lecture.

Etat des lieux de la lecture publique dans le département des Bouches-du-Rhône

On peut appréhender le sujet qui nous réunit ici sous angles différents :
les bibliothèques comme lieu de diffusion des biens culturels

les bibliothèques au cœur de la société d'information
les bibliothèques comme actrices du lien social et de la lutte contre l'exclusion
les bibliothèques et la mise en valeur du patrimoine
les bibliothèques en réseau

La bibliothèque existe-t-elle? Sur les 119 communes du département, on trouve 93 bibliothèques municipales, donc un taux de couverture du territoire de 67%, le meilleur de la Région PACA.

Qu'appelle-t-on "bibliothèque municipale"? Sur les 107 communes de plus de 1.000 habitants, 39 bibliothèques municipales seulement sont normatives. Il reste donc d'importants efforts de construction à envisager dans ce département, en sachant que la pierre n'est pas tout : un équipement peu ouvert, sans documents et sans personnel ne signifie pas grand-chose.

Qu'en est-il de l'offre des biens culturels? On sait que cette offre est concomitante de l'élargissement de l'offre culturelle depuis vingt ans et de l'équipement des ménages en outils culturels. J'ai pu exploiter à ce propos les rapports détenus par la DRAC concernant 27 communes de 2.000 à 5.000 habitants. Dans la première tranche de ces communes, on trouve un budget d'acquisition inférieur à la moyenne nationale pour 66% d'entre elles, des collections insuffisantes en imprimés, des prêts là aussi situés sous le seuil moyen. Je rappelle que les dépenses d'acquisition et le nombre de prêts par inscrits sont déterminants pour juger de la qualité des bibliothèques. En revanche, le taux des inscrits est singulièrement élevé, dépassant parfois les 40%, un chiffre qui peut faire naître quelques interrogations quant à sa faisabilité. L'ouverture dépasse souvent les dix heures hebdomadaires, ce qui en comparaison des 19,2 du cadre général sur le plan national, est tout à fait correct. En revanche, on ne trouve dans ces espaces que très peu d'autres supports en dehors du livre. Enfin, 11 communes n'ont aucun personnel provenant de la filière culturelle et les 16 autres n'emploient au total que 20 agents de cette même filière.

Que trouve-t-on dans la tranche des 5.000 à 10.000 habitants? Peu d'amélioration pour les dépenses d'acquisition et les collections, avec les heures d'ouverture là aussi correctes : 63% atteint la moyenne nationale, avec un plus grand nombre de prêts par inscrit. Les autres supports culturels sont mieux représentés et une seule commune sur les 19 n'emploie aucun agent de la filière culturelle, les 18 autres se partageant 35 agents qui en sont issus. Comme on peut normalement s'y attendre, la bibliothèque départementale de prêt joue un rôle prépondérant dans les segments observés ci-dessus.

Pour la tranche des 10.000 à 50.000 habitants, la moitié, voire davantage, jouent le rôle de médiathèques pour les collections restant cependant insuffisantes et, en proportion, les inscrits diminuent, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'étant informatisées, l'inscription est peut être mieux contrôlée. Les bibliothèques des 20 communes concernées ne sont pas toutes aux normes, elles ont des budgets insuffisants pour plus de la moitié d'entre elles.

Quant aux communes de plus de 50.000 habitants, c'est à Aix et Arles si on exclut Marseille, une seule répond aux normes requises.

Qu'en est-il des bibliothèques et de la société de l'information? Si les bibliothèques (sauf la première tranche) sont dans l'ensemble informatisées, la couverture d'Internet reste très faible : 18% pour les moins de 5.000 habitants, 21% de 5.à10.000 habitants, 35% de 10 à 50.000 habitants. Ce retard, j'en suis persuadée, ne pourra être comblé que par la formation du personnel, plus souvent médiateur culturel que bibliothécaire, avec les approximations dans les techniques de recherche documentaire que cela signifie. L'irruption de ces technologies dans les lieux uniquement culturels qu'étaient jusque là les bibliothèques, suppose que

l'action de ces dernières s'étende aux champs du social et de l'information, un exigence nouvelle qui n'est pas sans conséquences sur les rapports de la bibliothèque à la cité et au citoyen.

Pourquoi la bibliothèque? Lieu neutre, elle est souvent l'équipement le plus ouvert d'une commune, permettant des rencontres intergénérationnelles, autorisant les utilisateurs à s'asseoir, sans obligation d'inscription (30% des usagers ne sont pas inscrits); elle est aussi un partenaire pour les crèches, les animateurs sociaux, les coordonnateurs ZEP, les organisateurs d'évènements culturels, etc. Il semble bien qu'en ce domaine, peu de dispositifs soient encore réellement mis en place dans les Bouches-du-Rhône. Bien sûr, la bibliothèque ne résoudra jamais à elle seule les tensions de la société actuelle mais, dans la stratégie municipale de règlement de celles-ci, sa position est parfois primordiale.

Outre les richesses des fonds anciens patrimoniaux d'Aix, d'Arles et de Marseille, il existe dans le département de nombreux gisements, moins visibles, dans des unités plus modestes. Tout reste à faire pour exploiter au mieux ces richesses, et d'abord un état des lieux, des communications régulières, une réelle coopération et d'autres initiatives comme celle d'aujourd'hui.

Je termine par un bref rappel des mécanismes nationaux de la dotations générale de décentralisation. Elle est fonction du nombre d'habitants d'une région et du nombre de mètres carrés construits ou encore à construire. Elle est versée aux régions selon des pourcentages mathématiques qui n'évoluent guère. La Région PACA reçoit depuis une dizaine d'années, entre 15 et 17 millions par an. Cette DGD n'augmentera pas. Au début, les demandes étaient peu nombreuses, avec une masse financière pratiquement identique. Certaines régions n'arrivaient pas forcément à dépenser toutes leurs dotations annuelles. Compte tenu du relatif retard de la construction en PACA, les taux de participations sont probablement restés élevés trop longtemps. Aujourd'hui les choses ont changé et du fait de l'augmentation des projets, nous nous trouvons dans l'obligation de réduire les taux, en tout cas pour ce qui concerne les gros projets. En vérité nous nous sommes endettés pour trois ou quatre ans. Nous essayons de réduire les taux, de faire des économies, d'apprécier au mieux les projets, de serrer les boulons et, par ailleurs, nous plaidons inlassablement auprès de la Direction du Livre afin d'obtenir une augmentation mais du fait du calcul mathématique de la somme globale à distribuer nous ne pouvons absolument pas espérer un épurement de la dette; au mieux nous gagnerons six mois. Que se passera-t-il lorsque nous l'aurons résorbée? Il n'y aura plus quinze projets, mais beaucoup plus et la somme à redistribuer sera toujours la même. Il est évident que nous ne reprendrons plus financements aux même taux qu'avant, sous peine de nous retrouver dans la même situation. Il reste donc deux possibilités pour ce qui voudraient s'engager dans des projets nécessitant notre soutien : attendre que nous soyons en mesure de reprendre le partage du gâteau en des parts plus petites qu'avant, ou bien compter sur les 15 à 20% de financement que nous pouvons assurer.

Martine Blanc-Montmayeur

Conseiller pour le Livre à la Direction régionale des affaires culturelles.

Le réseau de la bibliothèque départementale de prêt des Bouches-du-Rhône.

Les premières bibliothèques de ce type ont été créées par ordonnance en 1945. Depuis 1986, elles sont de la compétence des divers Conseils généraux. Celle des Bouches-du-Rhône est actuellement située, à l'étroit, en rez-de-chaussée de l'université Saint Charles; s'y ajoute une annexe à Saint-Rémy-de-Provence. Il est

prévu qu'en 2004 elle partagera, avec les Archives départementales, un espace de 23.000 m² en centre-ville.

La lecture publique est une pièce maîtresse dans la stratégie culturelle du Conseil général, qui lui destine maintenant d'important moyens. En effet, depuis deux ans, la construction, la modernisation et l'informatisation des bibliothèques du département bénéficient d'un soutien accru de la part du CG. Ce dernier s'engage, par ailleurs, sur le plan financier, dans des manifestations de promotion du livre, telles "Lire en Fête" qui cette année occupera 68 bibliothèques du réseau départemental.

Notre mission première est aujourd'hui parfaitement comprise : être en tête de réseau documentaire (en prêtant en particulier les documents) et le véhicule principal de la politique de développement des bibliothèques sur l'ensemble du département. Nous desservons ainsi 93 communes, dont 75 bibliothèques municipales. A ce propos, certains équipements répondent clairement à la définition admise en l'occurrence - une bibliothèque municipale est dite telle lorsqu'elle est une création municipale, à la suite d'une délibération du conseil des élus -, mais parfois, aussi, les bibliothèques sont réellement municipales dans leur fonctionnement, sans pour autant entrer dans cette catégorie. Outre cette activité de base nous nous chargeons également de la formation des bibliothécaires et des documentalistes des collèges, sans oublier nos divers partenariats avec des structures et des associations agissant dans le secteur du développement de la lecture et de la lutte contre les inégalités culturelles. Nous sommes actuellement en cours de conventionnement pour la desserte des Beaumettes, après avoir commencé à travailler avec la maison d'arrêt de Tarascon. Nous avons élaboré un programme de formation pour les animateurs de maison de retraite de l'entraide des Bouches-du-Rhône, qui devrait aboutir à l'installation d'une desserte.

Un adjectif court souvent dans l'exposé des chiffres concernant les bibliothèques, c'est celui de normatif (aujourd'hui une bibliothèque municipale est dite normative lorsqu'elle offre un espace de 0,07m² par habitant). Notre département a connu une très forte croissance, en particulier dans certaines communes qui, de petites sont devenues grandes, mais peut-on sérieusement demander à chaque commune d'ajouter automatiquement 30 ou 60 m² à sa bibliothèque? Il me paraît qu'il faudrait plutôt appliquer ce terme aux projets de construction et davantage se tourner vers l'appréciation des activités des bibliothèques, comme les heures d'ouverture, le nombre de prêts et, surtout les partenariats qu'elles développent.

Nos propres statistiques nous indiquent que le taux des inscrits dans notre réseau augmente continûment, alors qu'il se tasse, semble-t-il, un peu partout; nous atteignons ainsi un pourcentage de 24,87 (moyenne nationale : 18,22). Les agents salariés, provenant de la filière culturelle ou administrative, sont au nombre de 195, pour 75 bibliothèques, appuyés par 244 bénévoles, qu'il nous revient de former au mieux. Au cours des deux dernières années, 9 nouvelles bibliothèques ont été construites et 2 vont ouvrir ces jours-ci. Quant à l'accès Internet, 12 bibliothèques seulement le proposent, ce qui effectivement insuffisant.

Parmi nos objectifs à court terme, nous devons concentrer notre réflexion sur les perspectives et les contraintes de l'intercommunalité : répartition des rôles, partage des tâches, concentration décisionnaire d'équipement aujourd'hui autonomes, spécialisation de l'offre, coordination entre les bibliothèques, etc.

Il nous faut par ailleurs accélérer cette nécessaire adaptation aux nouvelles technologies de communication. Choix, traitement, matériel de lecture, stockage, conservation et, bien sûr, budget, sans oublier les problèmes de propriété intellectuelle, la formation spécifique des agents, etc. Ce sujet est si vaste et il

trouble si profondément notre pratique de bibliothécaires, qu'il me paraît nécessaire d'envisager une journée de rencontre comme celle-ci qui lui serait dédiée.

Comme vous le constatez, les enjeux que nous nous fixons ne sont pas modestes, mais je suis persuadée que nous les mènerons à leur terme, grâce, en particulier, à la mise en place de synergies entre les divers acteurs culturels du département, qu'il soient professionnels, associatifs ou bénévoles.

Françoise Danset

Directrice de la Bibliothèques départementale de prêt des Bouches-du-Rhône.

Les autres réseaux : bibliothèques spécialisées, bibliothèques privées.

Les initiateurs de bibliothèques de comités d'entreprise, en 1945, avaient raison de croire en ce qu'ils faisaient. En effet, en proposant aux salariés, sur leur lieu de travail, de mettre un pied dans ce qui, pour bon nombre d'entre eux, constituait quelque chose comme un continent sinon interdit, à tout le moins inaccessible, les organisations syndicales ont enclenché un processus dont les retombées, si elles échappent à toute estimation statistique, n'en ont pas moins marqué à coup sûr l'histoire du mouvement ouvrier, en favorisant son émancipation intellectuelle de la tutelle d'un patronat particulièrement exigeant dans ces années, dites de la reconstruction, qui couvraient la période 1945/1975.

Ce qui saute aux yeux lorsqu'on veut en savoir plus sur les bibliothèques de comités d'entreprise du département, ou de la région, c'est l'absence de documents, de sources statistiques, de données fiables et récentes. L'unique travail à notre disposition est, sur le plan régional, le rapport de Christine Bouvier, édité en 1988, intitulé *Les bibliothèques de CE en région*. Dans *l'Annuaire des métiers du livre en PACA*, édité en 1999, toutes les bibliothèques municipales, privées, universitaires, les CDI des lycées sont recensés, mais rien n'est dit sur les BCE. Un peu comme si, inconsciemment, on intégrait le fait qu'on ne doit se cultiver qu'en des lieux expressément consacrés : à l'usine on travaille, point.

Cette carence ne paraît pas insurmontable et les interlocuteurs institutionnels pourraient se pencher utilement sur ce problème. Un inventaire mis à jour régulièrement, une communication inter-BCE, des réunions d'information, des échanges, des réunions d'information, des échanges, une mise en réseau des fonds disponibles, des investissements communs sur telle ou telle animation aurait sans aucun doute des effets positifs pour chacun des partenaires.

La modification de la culture ouvrière, qui tend à s'estomper au profit d'une culture de masse indifférenciée, l'irruption des nouvelles technologies, prétendument à la portée de chacun de nous et des changements profonds que cette révolution sous-tend dans notre rapport à la lecture, en tous au livre, provoquent des bouleversements importants dans la pratique des professionnels. Leur vigilance doit sans cesse être sollicitée, cela nécessite que leur formation et leur contacts avec les autres bibliothécaires soient considérés comme essentiels, ce qui n'est pas toujours le cas et pose également la question de la formation des élus qui ont la charge du secteur culture des CE.

J'avais eu l'occasion, en 1994, de commettre un *Etat des lieux du livre et de la lecture dans les Bouches-du-Rhône*. On y comptait alors 67 BCE, chiffre à revoir coup sûr à la baisse du fait des concentrations, de la multiplication des externalisations, des disparitions d'entreprises.

Le COBIAC, Collectif des Bibliothécaires et intervenants en Action Culturelle, a pour objectif de mettre en place des actions de coopérations régionale et internationale autour du livre et de la lecture . Cette structure animée par Monique Ulpat, auparavant responsable de la BCE BP Lavera, est donc particulièrement bien placée pour collaborer avec les bibliothécaires d'établissements et elle est, à ce jour, le seul lien inter-BCE existant.

Dans les Bouches-du-Rhône, deux organisations gèrent le réseau des bibliothèques privées : l'Office central des Bibliothèques, OCB à Marseille, et le Centre départemental Culture et bibliothèque pour tous, à Aix-en Provence.

L'OCB est une association fondée à Marseille en 1926 et agréée en 1936. Environ 400 bibliothécaires bénévoles et formés en interne assurent le fonctionnement de 34 bibliothèques de quartiers à Marseille et 4 à l'extérieur de la ville. Dix établissements ont un secteur jeunesse et un s'y consacre exclusivement, Boulevard Sainte-Anne.

Cette association assure également un service de prêt gratuit de 120.000 livres dans 17 hôpitaux à Marseille et 4 l'extérieur, à la Légion étrangère d'Aubagne et dans 14 centres sociaux. Elle dispose d'environ 1 million de volumes dont 400.000 seront empruntés chaque année. Son budget d'achats et d'équipement s'élève à 1 million de francs. Les frais d'inscription des abonnés sont de l'ordre de 65 F par an et par famille et les prêts sont facturés 5F le livre.

Le Centre départemental *Culture et bibliothèques* pour tous fonctionne selon les mêmes principes que l'OCB, auquel il est organiquement lié. Un effectif de 90 bénévoles assure le fonctionnement de ce réseau, après une année de formation.

Pour ce qui concerne les autres réseaux :

- trois bibliothèques sonores (2 à Marseille et 1 à Aix) proposent plusieurs dizaines de milliers de cassettes aux non-voyants; ces enregistrements sont effectués par des bénévoles et tous les genres sont abordés, du roman à la poésie des essais aux dictionnaires de toute sorte
- l'English institut et l'Institut italien de culture à Marseille ont chacun une bibliothèque de consultation sur place
- le CIPM, Centre international de poésie, avec un secteur spécifique de poésie américaine de 1.000 titre en langue originale; cette structure édite par ailleurs des cahiers autour des interventions et expositions qui ont lieu dans ses locaux de la Vieille Charité. Souhaité et créé par Christian Poitevin lors de son passage à la Culture, ce Centre bénéficie depuis d'un soutien financier important de la part des Institutions .
- enfin, la Fédération des Amis de l'instruction laïque (section départementale de la Ligue de l'enseignement), agit activement dans le domaine de la lecture/écriture, en particulier dans les quartiers du Centre-Ville et de Saint-Mauront Bellevue. Il s'agit de projet de Développement social urbain, portés par les AIL en partenariat avec l'Education nationale et des associations . Les AIL proposent de nombreuses animations autour du livre "déscolarisé", comme des coins-lecture dans les centres sociaux, des haltes garderies, les centres de ressources jeunes, les points accueil, etc., ainsi que les bibliothèques de rues.

Je souhaitais conclure en évoquant conclure en évoquant, avec l'emphase convenue, les grands principes qui rôdent souvent dans les débats concernant les profession touchant à la diffusion de l'écrit. Des formules telles que l'éveil à la citoyenneté, l'accès libre et gratuit à la culture, le lien social, le recul de l'obscurantisme, etc., etc. Tout cela est vrai, bien sûr, et constitue un maillage

conséquent sur le plan culturel, mais je bornerai à dire que les personnes qui font ce travail le font avant tout parce qu'elles l'aiment, tout simplement et parce qu'elles sentent que ce geste reste, peut être, le seul moyen encore à notre disposition pour dire que notre monde ne se réduit pas à l'espace d'incommunication, ou plutôt d'hyper-communication creuse dans lequel on voudrait nous circonscrire.

Claude Galli
Editeur.

Les autres réseaux : les bibliothèques universitaires

Je commencerai par un état des lieux du site universitaire d'Aix / Marseille.

Il se compose de trois universités importantes :

- l'université de Provence, Aix / Marseille 1, à dominante Lettres et Sciences humaines, avec un secteur science encore important, avec 26.000 étudiants inscrits
- l'université de la Méditerranée, Aix / Marseille 2, à dominante Santé et Science de la Vie, mais aussi Sciences économiques, un enseignement au journalisme et d'autres enseignements divers; elle compte 19.000 étudiants
- l'université Aix / Marseille 3, à dominante Sciences juridiques et économiques, qui a un secteur Sciences et techniques assez développé, avec 21.000 étudiants.

La population des enseignants et chercheurs est importante puisque, cumulée, elle représente 3.600 personnes. Chacune de ces universités a créé son service commun de documentation qui a vocation de gérer l'ensemble de la politique documentaire de son territoire. Le CSD a pour première mission de gérer les bibliothèques centrales des sections, mais elle gère également les bibliothèques intégrées, c'est-à-dire les équipements qui dépendent d'UFR ou d'unités qui ont bien voulu se rattacher aux services communs de la documentation. Elle travaille aussi en association avec un certain nombre de bibliothèques qui sont comprises dans l'enceinte de l'université des bibliothèques associées.

Sur l'ensemble des trois universités, le volume global des collections, pour l'année 2000, s'élevait à 612.500 volumes. Le nombre cumulé de titres périodiques morts ou vivants était de 16.500, celui des microformes de 8.500, 2.700 documents audiovisuels, 2.800 documents électroniques. Les surfaces cumulées représentent 34.700m², ce qui est inférieur aux normes édictées par l'Education nationale.

41.000 étudiants étaient régulièrement inscrits pour l'année 2000. Du 1^{er} octobre au 30 juin, les portes des bibliothèques étaient ouvertes 54 heures par semaine (40 en juillet et septembre).

Deux projets de construction sont à l'étude : à Marseille, une bibliothèque de droit et de sciences économiques, commune à l'université de la Méditerranée et à celle d'Aix/ Marseille 3 et à Aix une médiathèque consacrée à la recherche, commune à l'université de Provence et celle d'Aix/Marseille 3.

Par un décret du 4 juillet 1985, " les services chargés de la documentation sont ouverts aux usagers et aux personnes des établissements; ils sont également ouverts à d'autres utilisateurs, dans des conditions précisées par les autorités responsables"; à ce titre, la bibliothèque de l'université de Provence est ouverte à tout citoyen qui verse un droit d'inscription s'élevant, pour l'année 2001/2002, à 146 F.

Des coopérations entre les systèmes universitaires et les bibliothèques municipales, voire les centrales de prêt sont, non seulement envisageables mais, pour certaines d'entre elles, déjà une réalité. C'est le cas du pôle documentaire associé à la Bibliothèque nationale qui réunit les deux bibliothèques municipales d'Aix et de Marseille, la Chambre de commerce et d'industrie, la Maison méditerranéenne, ces centres harmonisent la construction de ce fonds et l'élaboration d'un catalogue informatique.

D'autres coopérations sont possibles. A titre d'exemple, je pense aux périodiques électroniques qui, pour l'instant, sont axés sur les disciplines scientifiques, mais les Lettres et les Sciences humaines seront très vite concernées. Pourquoi ne pas mutualiser nos moyens documentaires? Ce champ, encore en friche me semble très vaste et les volontés, qu'elles soient politiques ou professionnelles pourraient trouver là matière à s'investir.

Georges Perrin

Directeur du Service de documentation de l'université.

L'avenir de la lecture publique: intercommunalité et coopération.

Le projet de la bibliothèque municipale à vocation régionale de Marseille et sa place dans la communauté urbaine.

La BMVR a quatre grands objectifs :

- urbanistique, avec la réhabilitation du quartier Belsunce
- le développement d'une tête de réseau des bibliothèques municipales de Marseille
- l'implantation en Centre-Ville d'un gros équipement de lecture publique
- faire de ce lieu bibliothèque de référence de la Région PACA pour le Bassin méditerranéen

Le bâtiment couvrira une surface de 21.000 m², dont 18.000 utiles, comprenant 11.400 m² ouvert au public. 350.000 documents en libre accès seront proposés, ainsi que 1.780 places assises. Son ouverture est prévue en février 2003.

La bibliothèque municipale de Marseille bénéficiant du dépôt légal, nous avons l'intention d'ouvrir un important département dit de "documentation régionale" qui constituera une véritable mémoire et une vitrine pour la production en région.

Véritable moteur du développement de la lecture publique à Marseille, ce projet influe d'ores et déjà sur les équipements périphériques qui vont subir d'importantes modifications. C'est le cas pour la bibliothèque du Panier, qui après son déménagement, va accroître sa superficie ; pour celles du Merlan et de Bonneveine qui vont également s'agrandir; il est prévu par ailleurs de construire une bibliothèque dans le quartier de Saint-Antoine, ainsi que deux bibliothèques "cyber-espaces". La gestion de cet ensemble, auquel viendront s'ajouter les bibliothèques des services culturels municipaux, sera unifiée. Toute cette réorganisation a évidemment pour objet d'apporter plus de cohérence et d'efficacité à un réseau qui, jusqu'à maintenant, il faut bien l'avouer, véhiculait un image relativement ringarde.

On aurait pu penser que l'intercommunalité viendrait troubler un paysage jusque là un peu figé en ce qui concerne la lecture publique. En effet, Marseille étant à l'intérieur d'une communauté urbaine de 18 communes, la BMVR serait fondée à occuper le centre des échanges qui pourraient progressivement s'instaurer entre toutes les bibliothèques, mais la dimension culturelle n'est pas réellement prise en compte par les textes régissant cet espace administratif. Les compétences territoriales freinent clairement d'éventuels projets de collaboration entre les

bibliothèques municipales. Je crains que la BMVR ne puisse se soustraire à ces pesanteurs. Je suis convaincu que ce n'est seulement au travers d'une entité régionale que l'on peut éventuellement accéder à une coopération entre les bibliothèques, en dépassant la simple dimension de relations professionnelles ou amicales. Je voudrais cependant dire deux mots d'un projet qui est en train de prendre corps et qui prouve que certaines choses dans le domaine de la collaboration peuvent être envisagées : le réseau bibliopass. Avec une seule carte émise dans l'une des bibliothèques membres, il sera désormais possible de s'inscrire, d'emprunter ou de consulter les documents dans toutes autres bibliothèques, sans frais supplémentaires. Ce réseau regroupe actuellement une dizaine de bibliothèques nationales, cantonales ou universitaires suisses. Une coopération axée sur l'usage et pas forcément sur les bibliothécaires, n'est-ce pas l'aspect le plus intéressant de la coopération?

Mon intervention peut sans doute en étonner plus d'un, mais je suis persuadé que la pérennisation des actions entreprises passe forcément par leur institutionnalisation. Je ne suis pas convaincu que des établissements isolés puissent, seuls, s'engager efficacement dans une mission de prosélytisme de service public. La contractualisation des pratiques de coopération passe forcément, à mes yeux, par l'engagement d'une institution.

François Larbre

Directeur de la bibliothèque à vocation régionale

Depuis le premier contrat de plan Etat / Région, qui date de 1985, plusieurs projets d'Agence du Livre ont émergé dans cette région. Les conditions requises n'étant pas réunies, ces projets ont fait long feu. Pourtant, nous nous trouvons ici dans une région particulièrement dynamique sur le plan du livre et de la lecture en général, ce qui rend cette situation encore plus paradoxale. C'est pour combler ce vide qu'une Agence régionale pour le livre est prévue dans le nouveau contrat de plan, ce qui signifie qu'un budget lui est dévolu. La mise en place de projet est confiée aux Ateliers du livre à Aix-en-Provence.

Les objectifs que nous nous fixons concernent les points suivants : l'information, l'animation d'un lieu d'échanges, une information économique, juridique et technologique, des échanges internationaux, la conservation partagée et la mise en valeur des ressources documentaires.

- l'information : collecter et mettre à jour toutes les informations concernant la vie du livre dans notre région, via une revue ou Internet
- animation d'un lieu d'échanges : lieu documentaire, l'Agence compte animer la vie du livre en dirigeant les intéressés vers les interlocuteurs concernés; elle envisage également la conception et l'organisation de journées d'études professionnelles et inter-professionnelles, ainsi que des expositions tournantes.
- information économique, juridique et technologique : source de renseignements juridiques et financiers destinés aux professionnels.
- échanges internationaux : il s'agit de repérer les salons et événements internationaux susceptibles d'intéresser les acteurs du livre en région et de leur faciliter les contacts
- conservation partagée : nous le savons, les bibliothèques sont confrontées régulièrement à l'obligation d'élimination partagée dans le but de ne pas perdre la trace d'un certain nombre d'entre eux, selon le principe suivant : tenter de définir quels sont les documents qu'il nous paraît indispensable de conserver et qui conservera? Devenus pôles d'excellence dans leur domaine de prédilection,

certaines équipements seront régionalement, des lieux de référence pour tout chercheur intéressé.

J'en termine en précisant que l'Agence sera sur le plan juridique une association et qu'elle verra le jour en 2002.

Janine ECOCHARD

Directrice des Ateliers du Livre

La bibliothèque électronique et le devenir du livre

On a pu penser depuis une dizaine d'années, que l'apparition des supports électroniques allait, sinon faire disparaître en tous cas diminuer considérablement le rôle des bibliothèques. On se dirigeait tout droit vers une bibliothèque virtuelle, sans support, sans intermédiaire, sans passeur. Prenons l'exemple des périodiques électroniques : on passe un contrat avec un éditeur, on paie un plus cher, on multiplie par dix l'offre documentaire, ce qui n'est pas négligeable, et on réfléchit au rôle qui est le notre dans cette démarche. On est un intermédiaire budgétaire, administrateur ; quelle prise avons-nous sur cette documentation ? Aucune. De plus, notre offre est relativement standardisée : à l'intérieur du consortium Couperin, le même accord avec le même éditeur donnera la même offre à Strasbourg, Nantes, Marseille ou Aix, ce qui est naturellement frustrant pour un bibliothécaire qui s'est toujours appliqué à être le bon interlocuteur du lecteur ou du producteur.

On peut penser que notre rôle est en voie de diminution mais, en réfléchissant bien, on a quelques indices forts qui nous laissent à penser que l'électronique n'est peut-être pas le tout de demain. Je vais citer quelques chiffres : quand on voit l'évolution du dépôt légal à la Bibliothèque nationale, avec 44.000 titres de monographies reçus en 1994, contre 55.000 en 2000, on est loin de l'agonie annoncée du papier. Je rappelle pour rassurer les tenants des supports traditionnels, que seulement 15% des foyers français sont dotés de micro-ordinateurs.

Un autre handicap est constitué par la nouveauté. Notamment plus onéreux que sur rapport papier, les périodiques électroniques nouveaux nous obligent à de douloureuses ponctions budgétaires et nous sommes obligés de rechercher des ressources supplémentaires afin d'assumer cette charge. On constate aussi que les producteurs publics de bases de données, tel que le serveur Galica, créé par la BNF, agissent rétrospectivement, n'ayant pas les moyens d'aller au delà de la production de 1914, à condition, contrainte supplémentaire, que l'ouvrage ne comporte pas d'éléments nouveaux en matière de préface ou de postface, ce qui le ramènerait dans le cadre général des droits d'édition.

Notre rôle évoluant, je crois que les deux possibilités s'offrent à nous :

- nous deviendrons des médiateurs d'une autre nature : devons-nous apprivoiser Internet pour seulement décrypter un paysage foisonnant non ordonné? A titre d'exemple, nous voyons à l'université de Provence qu'il nous faut de plus en plus travailler sur un inventaire des sites concernant nos champs d'intérêts, ceux dans lesquels nous diffusons aujourd'hui des ouvrages, et nous avons là, en perspective, un énorme travail.
- nous resterons des médiateurs du patrimoine et il faudra alors traduire cet héritage-papier sur des supports consultable à distance : c'est évidemment l'option la plus créative, puisqu'elle nous permettra d'élaborer de véritables projets éditoriaux avec des sélections obligées et des portes originales à proposer au public afin qu'il puisse pénétrer dans les documents souhaités.

Reste un dernier point à résoudre, et des moindres : quelle garantie avons-nous quant à la pérennisation des documents transférés sur ces nouveaux supports? Aujourd'hui, nous ne savons rien de la durée de ces supports, ni de celle des éléments qu'ils comportent. Il est par ailleurs nécessaire qu'elles soient au départ de la réflexion qui doit être menée sur ce sujet, car nous ne devons pas attendre des producteurs éditoriaux qu'ils archivent pour l'éternité les produits qu'ils ont pour ambition de nous vendre. Il nous faudra toujours revêtir dans ce domaine les habits de conservateurs qui nous échoient depuis l'origine et proposer nous-même un projet éditorial rétrospectif.

Je suis convaincu que le CODEX, c'est à dire le livre tel que nous ne connaissons, est ce que l'on a inventé de plus génial comme véhicule du savoir. On peut le transporter partout, le lire sur la plage ou dans son lit, en mangeant, le laisser et le reprendre, on peut en sauter des pages, le transformer de toutes les manières. Il restera encore LE support le plus intéressant.

Je termine en vous faisant partager cette amusante réflexion de Jean-Claude Carrière : "Je ne vois pas ce que le transfert sur un autre support pourrait changer immédiatement à la littérature. Quand on est passé de la plume d'oie à la plume sergent-major, cela n'a rien changé intrinsèquement à la qualité d'un texte, mais ça beaucoup changé pour la vie des aulnes".

Georges Perrin

Directeur du service de documentation de l'université.

Interventions du public

Madame Philippe - Conseillère municipale, déléguée à la Culture à la Roque d'Anthéron.

En ce qui concerne les bibliothèques associatives, je précise que notre politique culturelle s'inscrit dans ce qui a été dit, puisque nous avons mis en place des Ateliers et que nous sommes en train de réaliser l'informatisation de la bibliothèque. Je dois cependant dire que celle-ci, n'ayant pas de statut municipal, ne bénéficie d'aucune aide émanant des Institutions. Je souhaite que cette situation se modifie, sans que pour autant nous soyons tenus de municipaliser notre équipement.

Madame Bastianelli - Bibliothèque municipale de Gardanne.

A propos du suivi des niveaux de lecture au travers de l'ensemble des dispositifs de bibliothèques publiques ou associatives, nous avons demandé depuis longtemps qu'un véritable observatoire régional soit mis en place. La BF a longtemps sollicité la DRAC à ce sujet, cela nous permettrait enfin d'en savoir plus sur les lieux documentaires, les BCE, le réseau associatif, etc. Cela constituerait un outil très important pour la connaissance mutuelle et, par là, pour des partenariats intéressants.

Monsieur Bonfillon - Maire de Fuveau, chargé de l'action et du développement culturel à la Commission Culture et Sport dans la communauté du Pays d'Aix

Je dois dire qu'une action très forte est actuellement entreprise par l'équipe dont l'équipe dont je fais partie avec François-Xavier de Peretti pour essayer d'établir une véritable politique culturelle, au sens communautaire et non sens politique du terme, ce qui signifie que chaque commune décide de sa propre stratégie culturelle dans son territoire, mais dès lors qu'elle s'engage au niveau communautaire, elle intègre ses actions dans la ligne décidée par la majorité. Sans rien bouleverser, nous essayons, ensemble d'apprécier la situation de chacune des communes en le

parcourant et c'est ainsi que nous serons en mesure, dès 2002, de faire des propositions concrètes sur la politique culturelle que nous mettrons en place.

Madame Bru - Bibliothèque municipale de Paradou

Les deux rangées où je suis assise sont un bel exemple de coopération : nous sommes chacune dans des bibliothèques différentes et nous nous retrouvons régulièrement pour des comités de lecture qui ne sont pas institutionnalisés. Nous n'y parlons pas uniquement de livres, nous évoquons également nos divers établissements, nos abonnés, nos problèmes et cela constitue déjà une belle coopération.

Madame Randi - Bibliothèque municipale d'Alleins

Nous sommes très près de Salon, pas très loin de Miramas, et les gens qui sont inscrits chez nous fréquentent généralement les trois bibliothèques. A Salon, pour leur enfants qui, lycéens ont des demandes documentaires assez pointues, à Miramas pour la musique, les partitions, etc. En ce qui concerne, nous avons réellement 42% d'inscrits et nous sommes attentives à bien comptabiliser nos lecteurs ; nous sortons de nos fichiers ceux qui ne sont pas venus de l'année. Nous avons un projet d'informatisation, mais les aides ont été gelées pour les trois ans à venir, ce qui n'est pas sans conséquences dans nos rapports avec la B.D.P.

Monsieur Cruchet - Médiathèque intercommunale du SAN : Entressen, Fos, Istres, Miramas

Je souhaitais parler de l'exemple de la petite bibliothèque d'Entressen, qui dessert une population de 3.500 habitants. Elle offre à son catalogue 350.000 documents. Cet établissement a beaucoup d'avantages à participer au réseau intercommunal qui relève du SAN de la ville nouvelle de Fos. Je regrette qu'on n'ait pas parlé davantage d'intercommunalité, une formule qui permet d'imaginer et d'espérer beaucoup de choses positives. En ce qui nous concerne, nous œuvrons depuis de nombreuses années dans ce réseau intercommunal et chaque jour nous constatons l'intérêt que l'on peut retirer de cette option. Un tel réseau peut sans doute sembler difficile à mettre en place, mais le jeu en vaut vraiment la chandelle.

Monsieur Avet - Président de l'Association Ville-Lecture du SAN de l'ouest de l'Etang de Berre

Quand j'entends parler d'une Agence du livre, j'ai envie de prendre mon pistolet. Je préférerais de loin entendre parler d'une Agence pour la lecture. Je suis militant dans une association et nous nous posons la question suivante : "Comment faire venir des publics non-lecteurs à la lecture ? " Pour nous, l'objet de la coopération ce n'est pas le livre, ce n'est pas la conservation, c'est l'action . Je trouve dommage que les gens concernés n'aient pas envie de continuer le combat des Villes-Lectures, mises en place par l'Etat et desquelles il a cru bon de se désengager. Ce combat, il est vrai, est parfois repris par certains politiques au travers des bibliothèques et d'autres structures, mais dans d'autres villes, ce défi est beaucoup plus difficile à mener. Quand on fait un montage DSU autour d'actions -lecture dans un quartier défavorisé de Miramas, nous mettons en synergie une quantité de partenaires et pas uniquement des élus à la Culture. Cette dimension sociale de la lecture ne peut pas apparaître dans nos débats.

Madame Castan - CRI, Centre de Ressources sur l'illettrisme

Je ne sais pas si je dois refaire l'historique des Villes-Lectures, peut-être pas, mais je voudrais juste mettre en lumière les difficultés de ces lieux et, au-delà, du département. Etre Ville-Lecture, c'est une façon transversale d'envisager le

développement de la lecture et de la lutte contre l'illettrisme; c'est aussi développer l'action culturelle dans le champs social. Or lorsque ces villes changent d'équipe municipale, alors que nous avons travaillé depuis dix ans avec la précédente, il faut recommencer toute une pédagogie autour de ce concept. C'est particulièrement difficile et cela se traduit parfois, comme c'est le cas à Fos, par le départ de la coordinatrice, qui n'a toujours pas été remplacée. Il faut comprendre que cette démarche ne peut s'envisager que sur du très long terme.

Monsieur Dimet - Association culturelle d'espaces-lecture et d'écriture en Méditerranée

Je représente l'association ACELEM, qui gère les espaces de lecture dans les différents quartiers Nord et Est de Marseille. Ce sont des lieux d'Animation autour du livre, pas des bibliothèques. Nous sensibilisons à la lecture, dans les locaux identifiés, implantés au bas des immeubles. Nous faisons aussi appel à des intervenants extérieurs qui nous apportent leur expérience. Le premier de ces espaces a été ouvert en 1993. Les livres nous sont prêtés par les bibliothèques, en particulier celle de Saint-Charles, qui nous soutien également par des conseils et avec laquelle nous comptons mettre sur pied un programme de formation des animateurs. Nous travaillons actuellement sur un projet d'installation d'un espace dans les murs de l'école de la Millière, l'idée consiste à créer une passerelle entre ce dernier et la BCD, qui s'en occupera pendant les horaires scolaires, avant que nous prenions le relais, en ouvrant aux gens du quartier. Nous collaborons aussi avec la bibliothèque du quartier Saint-André, puisque nous sommes en grande partie installé sur son territoire.

Monsieur Charrier - Bibliothèque municipale de Marseille

A propos des associations, il est vrai qu'elles comblent des vides et remplissent des services que nos institutions peinent à assurer. Il faut néanmoins, je crois, faire certaines distinctions en termes de qualité. Nous travaillons beaucoup, pour notre part, avec l'ACELEM, à qui nous prêtons des livres et apportons nos conseils. Cette association répond en tous points à ce que l'on peut en attendre du point de vue des critères de service public, ce qui n'est pas le cas d'autres structures, tel l'Office catholique des bibliothèques, dont il a été question tout-à-l'heure.

Madame PIGNOLI - Bibliothèque de la Roque d'Antheron

L'intercommunalité, pour une bibliothèque associative comme la notre, peut nous poser problème, du fait que les statuts ne sont pas les mêmes. En ce qui nous concerne, nous vivons un peu en vase clos, nous nous débrouillons avec ce que nous avons et nous éprouvons quelques difficultés dans nos rapports avec les bibliothèques municipales qui, elles, bénéficient des prêts de la B.D.P. Extérieurs à toutes les structures institutionnelles, notre établissement, et d'autres du même type sont exclus des collaborations proposées par les bibliothèques municipales, ne serait-ce que sur le plan de la formation. Malgré tout, nous avons mis en place beaucoup d'actions, ainsi qu'un atelier d'écriture pour les enfants.

Madame Pupier - Bibliothèque de La Ciotat

Je suis assez déçue par ce qui a été dit tout-à-l'heure à propos de l'intercommunalité. Pour ma part, j'espère beaucoup de la communauté de Marseille, puisque La Ciotat en fait partie. Je souhaite que les bibliothécaires puissent se rencontrer à ce propos. Il me paraît important d'essayer de convaincre nos élus de la nécessité de nous intégrer à la politique de la ville.

Conclusion

En conclusion de cette rencontre, j'aimerais souligner deux ou trois points abordés depuis ce matin.

Malgré l'absence de textes, nos objectifs sont nobles, ils fondent notre action et il ne faut pas douter de la légitimité de celle-ci.

A propos des documents électroniques, qui vont à coup sûr se multiplier à l'avenir, un consortium régional des bibliothèques serait en mesure de négocier plus efficacement avec les éditeurs qui imposent des augmentations faramineuses sur les produits, ce qui n'est sans conséquence sur nos budgets.

Il est vrai qu'un inventaire, mis à jour régulièrement, des bibliothèques de comités d'entreprises paraît indispensable. Nous collaborons trop peu avec ce secteur qui remplit pourtant un rôle très important. J'en profite pour regretter que nous n'ayons pas abordé le champs de lecture en milieu scolaire, via les CDI et les BCD. Cet aspect sera discuté lors d'une prochaine réunion.

Il semble que le problème de l'intercommunalité reste à explorer dans toutes les conséquences et ses virtualités, ce que nous ferons dans un deuxième temps.

Je précise enfin que le Conseil général prévoit la mise en place de conventions avec toutes les communes qui collaborent avec la B.D.P. Ces conventions préconiseront la gratuité pour les enfants de moins de quatorze ans, ce qui constituera un préalable et un engagement militant de notre part en vue de la gratuité totale.

Avant de laisser le mot de la fin à Michel Pezet, je voudrai vous remercier d'être venus aujourd'hui, et vous dire que, si ce type de rencontre est toujours quelque peu décevant puisque tous les problèmes ne sauraient y être abordés, ni toutes les solutions apportées, je suis cependant persuadée qu'il contribue à faire progresser la nécessaire réflexion qu'il nous revient de porter sur notre travail en commun sans lequel, j'en suis sûre, nous ne répondrions pas aux exigences de l'engagement citoyen que nous avons contracté en choisissant ce métier.

Françoise Danset

Je tiens d'abord à vous remercier également d'être venus et à remercier l'ensemble des rapporteurs pour la qualité de leurs interventions, que nous ne manquerons pas de diffuser.

J'ai souhaité cette rencontre afin qu'il y ait des échanges sur ce qu'il convient de programmer dans le département, mais je comptais bien aussi vous poser des questions et avoir des réponses en retour.

Dans le cadre des priorités que j'ai fixées aux services culturels du Conseil Général, le premier point concerne l'aménagement du territoire. La décentralisation, dans son application, ne facilite pas vraiment les choses. On se perd un peu dans l'entrelacs Etat, région, département, intercommunalité, commune... On ne sait plus très bien qui fait quoi. Pour ma part, je me sens coupable vis-à-vis des citoyens et, dans la mesure où nous définirons ensemble un système de collaboration, je mettrai mon énergie à faire aboutir les projets qui en découleront, avec en particulier les structures associatives existantes et d'autres qu'il faudra peut-être créer, par exemple dans le cadre de l'intercommunalité dont les règles, je l'admets, peuvent parfois sembler par trop contraignantes.

J'ai indiqué ce matin qu'il y avait une évidente incohérence entre les taux de lecture constatés selon les quartiers considérés sont ou non couverts convenablement par

le réseau des bibliothèques ou par le maillage de certaines associations. Il y a forcément une interactivité à entreprendre avec eux et celles qui ne peuvent se satisfaire de ces résultats. Mon intention est de soutenir et d'aider les bonnes volontés qui émergeront, sans être paralysé par des résistances de quelque nature que ce soit.

La volonté du Conseil général d'aller encore plus loin en matière d'investissement et d'équipement existe bel et bien. Notre désir d'un dialogue avec la Drac est réel et il ne peut qu'être positif en ce qui concerne le développement de la lecture dans le département. Comment concrétiser les échanges, les réflexions qui se sont manifestés aujourd'hui? Vous êtes tous des gens de la plume et je vous invite, lorsque vous recevrez la synthèse de ces Rencontres, à nous faire parvenir vos suggestions, vos amendements, les interventions que vous n'avez pas eu l'occasion ni le temps de formuler. Si cela apparaîtra nécessaire, nous constituerons une équipe de travail, ou plusieurs sur des problématiques spécifiques, telles que :

- le réseau des bibliothèques est-il ou non suffisant ?
- comment faire en sorte qu'il fonctionne le mieux possible?
- Comment aider les communes confrontées aux problèmes inhérents à l'intercommunalité?
- comment s'ouvrir à d'autres coopération extérieures au réseau ?
- comment se développer ? comment augmenter les participations aux événements qui ont pour objectif de promouvoir la lecture ?
- quelles passerelles avec le milieu scolaire, avec les structures accueillant les personnes âgées, en difficulté ... ?
- comment couvrir au mieux les quartiers défavorisés , avec quels partenaires ? etc

Toutes ces questions, et bien d'autres encore, doivent constituer les bases de notre réflexion et de notre action à court, moyen et long termes. Posez-les, nous sommes là pour y répondre, et j'ai la volonté politique de mettre en place un maximum de moyens pour cela.

Vos différences ne sont pas un obstacle, elles constituent au contraire une diversité forcément enrichissante.

Je vous remercie.

Michel Pezet

Synthèse effectuée par Claude Galli
24 décembre 2001